

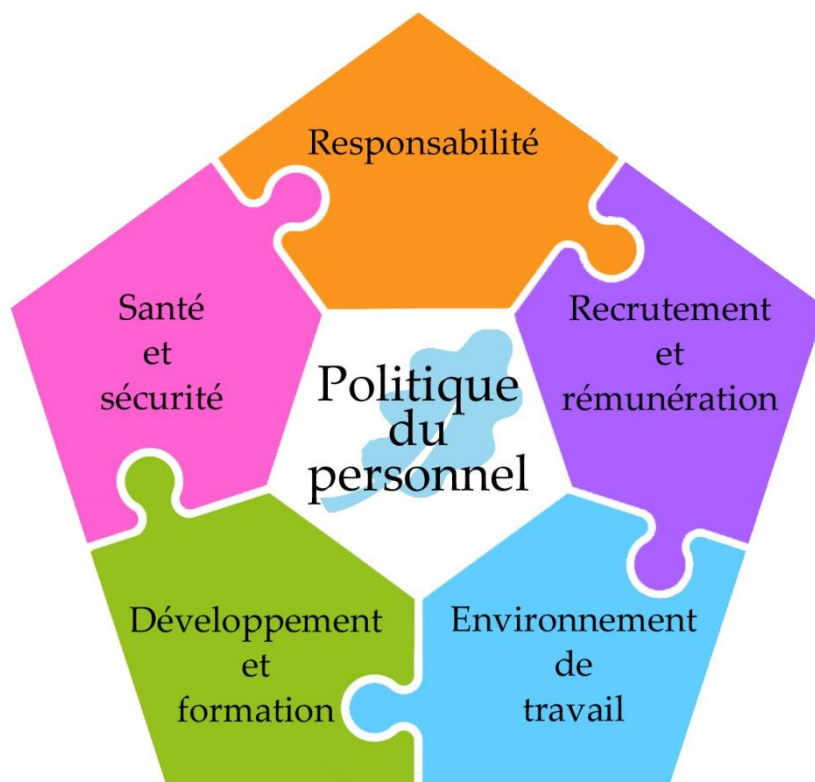
Politique des ressources humaines de la Commune de Thônex

Politique du personnel et valeurs

La Commune de Thônex met en œuvre une politique des ressources humaines (ci-après RH) efficiente, évolutive et attractive afin d'assurer, à travers son personnel, des prestations de qualités et un service public adapté à la population.

Elle a pour but de respecter les valeurs telles que l'équité, l'égalité, la confiance et le respect de la personnalité des travailleurs. Le statut du personnel, adopté par les autorités, est le document qui garantit la durabilité et la pérennité de la politique des RH.

Cette politique des RH est accessible à tous et disponible sur le site internet de la Commune de Thônex.





Responsabilité

Les employés de l'administration communale sont un maillon d'une chaîne de services et de responsabilités qui permettent de délivrer des prestations de qualité au bénéfice de la collectivité.

Il leur appartient de tout mettre en œuvre afin de garantir la qualité du service public. Leurs actions sont orientées vers les usagers. Ils assurent leur travail de manière efficace, professionnelle, tout en restant motivés, disponibles et en faisant preuve de la discrétion nécessaire.

Les responsables d'équipe assument la gestion des ressources humaines de leur service en favorisant l'intégrité et les intérêts des collaborateurs afin d'apporter leur soutien.

Le service des RH apporte son soutien aux collaborateurs en restant disponible et à l'écoute en cas de difficultés. Il se positionne comme partenaire des services pour les aider à atteindre leurs objectifs. Il peut être consulté en tout temps en cas de difficultés. Une politique en matière d'égalité entre femmes et hommes est assurée.



Environnement de travail

L'employeur s'engage à garantir un cadre de travail agréable, sûr et bienveillant aux collaborateurs, en offrant des conditions et des prestations sociales favorables.

L'ensemble de l'administration entretient des relations respectueuses entre collègues, avec la hiérarchie ainsi qu'avec les usagères et usagers.

L'accent est mis sur la communication, permettant de consolider la cohésion, l'identité et la culture de service public de la Commune de Thônex. Elle contribue de manière essentielle à la motivation des collaborateurs. Dès lors, la Commune de Thônex veille à mettre en place une information interne qui réponde aux besoins du personnel et aux nécessités des services.



Recrutement et rémunération

Le processus d'engagement doit être simple et rapide. Il privilégie l'équité et la transparence pour tout ce qui est des étapes, des délais, des critères de sélection, des niveaux de décision, du salaire.

La politique salariale suit la grille de traitement de la Commune de Thônex afin de garantir l'équité entre les collaborateurs et les collaboratrices.



Développement et formation

Un climat propice à l'expression des compétences de l'ensemble de son personnel est privilégié.

La Commune de Thônex encourage le développement des compétences des collaborateurs en matière de formation continue.

Des entretiens de collaboration réguliers permettent le dialogue, la fixation d'objectifs, l'apport de propositions d'amélioration et la planification du développement des compétences.



Santé et sécurité au travail

Si un employé se sent en situation de conflit, il a la possibilité de s'adresser au service des RH. Celui-ci lui apporte conseil et soutien et s'engage à tout mettre en œuvre pour trouver une solution.

Les menaces verbales ou physiques, ainsi que toute forme de harcèlement moral ou sexuel sont prohibés et doivent être communiqués sans délai aux RH afin de prendre les mesures nécessaires ou de solliciter l'aide de la part d'organismes externes si besoin.

La sécurité au travail est une priorité pour la Commune de Thônex. Celle-ci prend toutes les mesures nécessaires afin de protéger son personnel des accidents et des maladies professionnelles.

Les collaborateurs ainsi que leurs responsables sont attentifs à prendre soin de leur santé et respectivement de celle de leur équipe.